

Établissement Public Foncier de Poitou-Charentes

Conseil d'administration

Séance du 5 mars 2013

Délibération n° CA-2013- 01

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2012

Le conseil d'administration de l'établissement public foncier de Poitou-Charentes,

Vu le décret n°2008-645 du 30 juin 2008 portant création de l'établissement public foncier de Poitou-Charentes, notamment son article 10-5°,

Vu le décret no 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Entendu le rapport de l'Agent comptable,

ARRÊTE le compte financier de l'exercice 2012 tel qu'il est joint à la présente délibération.

Transmis pour approbation

à Madame la Préfète de Région

Poitiers, le 14 Mars 2013

La Préfète,

Signé

Elisabeth BORNE

Le Président du conseil d'administration

Signé

Jean-François MACAIRE